



>>>

Les nouvelles orientations de la deuxième conférence sur le handicap : Quels moyens pour les CMPP ?

La deuxième conférence sur le handicap s'est tenue au Centre Pompidou à Paris, le 8 juin dernier. En présence des responsables politiques et des représentants des associations de handicapés, un premier bilan a été établi et de nouvelles orientations ont été définies, notamment pour les enfants et adolescents en situation de handicap.

DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES HANDICAPÉS

On retiendra particulièrement la volonté d'étendre l'intégration scolaire, l'exigence d'articuler de manière plus fonctionnellement les dispositifs pédagogiques et le soin, et la demande de soutien des politiques aux associations et aux gestionnaires de structures médico-sociales pour aider la mise en place de cette politique.

LES CMPP, STRUCTURES MODÈLES POUR L'APPLICATION DES MESURES

Les Centres Médico-Psychopédagogiques (CMPP), créés après guerre, prennent en charge les enfants et adolescents en difficulté dont ceux présentant des troubles psychomoteurs. Leur dispositif thérapeutique basé sur la synergie soin-éducation, innovant à sa création est particulièrement adapté aux besoins actuels. « Les CMPP sont tout à fait partie prenante, tant par la nature que par conviction, de la volonté d'ouverture de l'école à tous. Ils peuvent être un maillon précieux pour y contribuer » comme l'affirme le Dr Horowitz, Président de la fédération des CMPP.

Or les dispositions prises par le Ministère de l'Education nationale bouleversent les fondements de ces institutions depuis 3 ans en supprimant ces postes issus de l'Education nationale. Pourtant les CMPP, structures de proximité, sont d'accès facile pour les familles. Les soins dispensés sont pris intégralement en charge par les caisses d'assurance maladie et leur fonctionnement ambulatoire n'entrave pas la scolarisation. Mieux encore les personnels intégrés, issus de l'Education nationale (psychologues scolaires, rééducateurs, directeurs pédagogiques) sont une interface importante entre soin et pédagogie.

En protestation, La FDCMPP a lancé une pétition sur internet, le 18 avril 2011. Celle-ci regroupe aujourd'hui plus de 7000 signataires dont des associations de parents d'élèves, des organisations syndicales, des associations de professionnels, des politiques et d'éminents spécialistes, pédopsychiatres, universitaires qui réclament le maintien des personnels spécialisés de l'Education nationale au sein des CMPP .

La FDCMPP espère que les besoins des pouvoirs publics dans la mise en place des mesures établies lors de la deuxième conférence sur le handicap, lui permettront de trouver une oreille attentive au sein du ministère de l'Education nationale.